



Station de fécondation Buckfast

Règlement pour le stationnement de reines

L'accès à la station de fécondation n'est permis qu'en présence d'un des responsables ou d'entente avec ceux-ci. L'annonce de l'intention de monter en station est obligatoire. Elle s'adresse aux responsables, qui sont:

- Karl Ruprecht (079 415 97 47)
- Peter Andrey (079 727 24 80)
- Simon Spengler (079 667 27 75)

La montée en station se fait le samedi entre 06h00 et 09h00.

Les unités seront descendues deux semaines plus tard.

Les directives des responsables font foi.

En principe, il n'est pas souhaitable d'entre dans la station de fécondation en dehors des heures prévues, sauf un des responsables à donner son accord.

Nous voulons éviter toute perturbation supplémentaire et permettre des fréquentations sans entrave.

Standards pour les unités de fécondation

- Les unités ne sont admises qu'elles venant de zones sans épizootie et dans un état d'hygiène parfait.
- Les unités peuvent être stationner qu'avec un certificat sanitaire actuel du canton de l'éleveur. Une copie doit être remise aux responsables de la station.
Sans certificat sanitaire, l'entrée de l'unités sur la station de fécondation n'est pas autorisée.
- De préférence sont des unités Mini-Plus, Apidea ou des unités équivalentes.
- Chaque unité contient suffisamment de pâte fourragère, une pulpe d'abeilles adaptée et une reine éclore.
- Les unités sans couvain doivent avoir passé 5 jours au cave avant de monter.
- **La grille à mâle (5,2mm) est obligatoire et de fixé devant des unités avant de monter.**
- Le nom et le numéro de téléphone de l'éleveur doivent figurer sur les unités.
- Il est strictement interdit d'ouvrir les unités à l'arrivée et de les nourrir avec du sirop!
- **En principe, aucune unité se fait ouvrir sur la station de fécondation, sauf par les responsables en cas de suspicion.**



Station de fécondation Buckfast

Les unités, qui ne correspondent pas à ces standards pourront être refusées ou enlevées par les responsables.

Déroulement

A l'arrivée, l'éleveur remplit le formulaire à disposition à la station pour la montée. Il sera déposé au même endroit. Si souhaité (mentionné par une croix), chaque unité reçoit un certificat de la station. Les certificats seront déposés également au même endroit par les responsables et doivent être repris par les éleveurs lors de la descente. L'éleveur contrôle chez lui le succès de la fécondation et en informe dans les 14 jours qui suivent le responsable de la station. Les certificats de reines non-fécondées doivent être détruites

Frais

Ils sont à payer des frais par unité de CHF 4.-. En plus, pour les éleveurs n'étant pas membre du groupement Buckfast Moléson, une participation aux infrastructures de CHF 20.- par saison sera facturée.

A préciser pour les montées en groupe : Chaque éleveur, qui monte des unités, paye également la participation aux infrastructures, même si le groupe souhaite une facture commune. Il y figurera chaque éleveur avec son nom. La facturation se fera par le caissier du groupe de Buckfast Moléson à la poste en fin de saison.

Bonne chance avec les reines !

Zuchtgruppe Moléson

Révisé juin 2023